

Heures supplémentaires + journée de solidarité

Par Thrond, le 17/07/2012 à 16:44

Bonjour,

je suis actuellement adjoint d'une moyenne surface alimentaire (convention collective 3244 Commerce de détail de fruits et légumes épicerie) en CDI. Mon contrat est de 35h + 4h supplémentaires par semaine, soit 39h.

Voici mon planning pour la semaine prochaine:

L: 14h-22h M: 14h-22h M: 14h-22h J: 14h-22h V: 14h-22h S: 14h-22h D: 8h-13h

Soit un total de 53h.

Pour information je suis en repos le dimanche précédent ainsi que le lundi suivant. Mon patron décompte ce planning comme suit:

35h + 7h30 de Journée de solidarité + 10h30 d'heures supplémentaires.

Au regard de tout cela, voici mes questions:

- -Ce planning est-il légal? (Sachant que je suis volontaire pour effectuer ces heures, si c'est le cas)
- -Combien d'heures supplémentaires seront payées effectivement en fin de mois?

Je vous remercie par avance!